



Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 16 décembre 2024

Municipal concerné : M. Aurel Matthey



Sommaire	2
1. Préambule.....	3
2. Dispositions légales	3
3. Postes du budget concernés.....	4
1100 Administration.....	4
1900 Service informatique.....	5
3200 Forêts	5
4300 Routes	6
2200 Péréquation directe	7
4500 Ordures ménagères et déchets divers	7
6100 Police.....	7
8400 Chauffage à distance	8
4. Récapitulation	9
5. Conclusion.....	9



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises en cours d'année.

Il est rappelé que dans ses séances du 18 mars 2024 et du 6 mai 2024, le Conseil communal a approuvé quatre préavis demandant des crédits complémentaires au budget 2024 pour :

- La création de places de stationnement à Bussy-Chardonney (préavis N° 01/2024)
- L'achat d'une balayeuse de voirie, d'une mini-pelle et d'un robot broyeur télécommandé (préavis N° 02/2024)
- Honorer les demandes éligibles de subventions pour le développement durable (période 2022-2023) (préavis N° 03/2024)
- La rénovation de la cuisine du Collège du Jura à Apples (préavis N° 06/2024)

2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979

Art. 10 Dépassement de crédit

¹La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

²Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

¹La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

²Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Règlement du Conseil communal

Art. 81

Le Conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la Municipalité lui soumet.

Il autorise en outre la Municipalité à engager des dépenses.

Afin de répondre aux dispositions de l'article 11 RCCom et 81 du Règlement du Conseil communal, le Conseil communal a, dans sa séance du 13 septembre 2021, accordé à la Municipalité une compétence financière de Fr. 50'000.00 par cas, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pouvant se présenter en cours d'année, étant entendu que la Municipalité doit renseigner le Conseil.



De plus, la Municipalité est dispensée de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme facture sociale, associations intercommunales, etc...).

3. Postes du budget concernés

1100 Administration

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
1100.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	Charges	21'800.00	4'200.00	26'000.00
1100.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Charges	30'000.00	35'000.00	65'000.00
1100.4361.00	Remboursement de tiers, assurances	Revenus	60'000.00	35'000.00	95'000.00

Le budget du poste N° 1100.3101.00 comprend l'achat de fournitures de bureau, y compris la location et la maintenance d'une photocopieuse et de la machine à mettre sous pli. Le budget de l'année 2024 a été basé sur les dépenses 2023 (Fr. 21'323.62), charges qui ne comprenaient pas l'achat de papier blanc A4. En effet, le stock de papier blanc A4 est constitué en général tous les deux ans (achat en 2022 et 2024).

Concernant le poste N° 1100.3185.00, à la suite des intempéries du 25 juin 2024, les sous-sols du Collège du Plateau, dont le local d'archives, ont été inondés. Une partie des archives a été endommagée par l'eau. Les archives historiques concernées ont été congelées et une entreprise spécialisée mandatée pour leur restauration. Les coûts de traitement s'élèvent à environ Fr. 35'000.00.

Ce sinistre a été annoncé à l'ECA qui devrait le prendre en charge. L'indemnité d'assurance espérée figure dans le crédit complémentaire demandé au compte de revenus N° 1100.4361.00.



1900 Service informatique

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
1900.3150.01	Entretien matériel et machines informatiques	Charges	65'500.00	9'500.00	75'000.00
1900.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Charges	35'000.00	20'000.00	55'000.00

L'augmentation du budget du poste N° 1900.3150.01 s'explique notamment par le renouvellement de la certification Cybersafe (tous les 2 ans) et l'augmentation des redevances mensuelles liées aux licences informatiques. Pour le poste N° 1900.3185.00, l'augmentation du budget est liée à la mise en place d'un nouveau processus de rappels, de formations ainsi qu'aux développements de nouveaux paramétrages dus aux changements des tarifs des taxes communales.

3200 Forêts

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
3200.3146.01	Exploitation des bois	Charges	314'000.00	250'000.00	564'000.00
3200.4355.01	Vente de bois et autres petits produits	Revenus	205'600.00	185'000.00	390'600.00
3200.4361.00	Remboursement de tiers, assurances	Revenus	0.00	6'300.00	6'300.00
3200.4510.00	Participations et subventions du Canton	Revenus	47'000.00	50'000.00	97'000.00

En raison des intempéries du 25 juin 2024, des travaux forestiers conséquents ont dû être entrepris, de manière urgente, le long des cours d'eau de La Morges, du Combagnou et du Grand Curbit, ceci pour un montant global de Fr. 93'500.00. De plus, l'augmentation des chablis, principalement dus aux bostryches, a nécessité l'engagement de travaux dont le coût s'élève à Fr. 150'000.00. Enfin, un crédit complémentaire d'environ Fr. 6'500.00 est nécessaire pour diverses petites tâches à terminer d'ici la fin de l'année. Ces différents points expliquent le crédit complémentaire global de Fr. 250'000.00 au poste N° 3200.3146.01 Exploitation des bois.



En ce qui concerne les travaux urgents le long des cours d'eau, les charges nettes (coût réduit du produit de vente des bois de Fr. 10'700.00) seront partiellement couvertes par une subvention cantonale de 60 % (poste N° 3200.4510.00 de Fr. 50'000.00). Une participation totale de Fr. 6'300.00 est également attendue des Communes de Clarmont et Echichens. Enfin, s'agissant de travaux liés aux forêts, le coût final à charge de notre commune sera annoncé à titre de dépenses thématiques, ce qui devrait permettre l'obtention d'un remboursement d'environ Fr. 15'000.00 au compte N° 2210.4520.05 (voir tableau figurant ci-dessous après le dicastère des routes).

Concernant les chablis, les coûts de leur exploitation devraient être plus ou moins équilibrés avec le produit de vente des bois.

4300 Routes

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 et modifié par le Conseil le 18.03.2024 <i>(en Fr.)</i>	Complément au budget demandé <i>(en Fr.)</i>	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 <i>(en Fr.)</i>
4300.3142.00	Entretien du réseau routier	<i>Charges</i>	640'000.00	40'000.00	680'000.00
4300.4510.00	Participations et subventions du Canton	<i>Revenus</i>	30'000.00	24'000.00	54'000.00

Toujours en raison des intempéries du 25 juin 2024, les berges sous le Moulin de Sévery se sont effondrées menaçant la stabilité de la route cantonale 66. Des travaux de réfection par enrochements étant indispensables et urgents, une entreprise a été mandatée à cet effet, raison du crédit supplémentaire de Fr. 40'000.00 demandé pour le poste N° 4300.3142.00. Ces charges devraient être couvertes à 60 % par une subvention cantonale prévue dans le poste N° 4300.4510.00. Enfin, s'agissant de travaux liés aux routes, le coût final à charge de notre commune sera annoncé à titre de dépenses thématiques, ce qui devrait permettre l'obtention d'un remboursement d'environ Fr. 9'000.00 au compte N° 2210.4520.05 ci-après.



2210 Péréquation directe

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 et modifié par le Conseil le 18.03.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
2210.4520.05	Retour des dépenses thématiques	Revenus	1'311'600.00	24'000.00	1'335'600.00

Le crédit complémentaire de revenus supplémentaires de Fr. 24'000.00 à titre de retour des dépenses thématiques comprend la part « Forêts » par Fr. 15'000.00 et la part « Routes » par Fr. 9'000.00.

4500 Ordures ménagères et déchets divers

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
4500.3189.00	Prestations de tiers	Charges	7'000.00	6'000.00	13'000.00

Les ouvertures de la déchetterie de Cottens-Sévery sont assurées par une entreprise externe. La fermeture de cette installation avait été préalablement fixée à fin juin 2024. Finalement, celle-ci a été repoussée à fin novembre 2024, raison de l'augmentation du budget.

6100 Police

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
6100.3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	Charges	500.00	4'000.00	4'500.00

L'engagement d'un assistant de sécurité publique a nécessité l'achat de différents équipements et accessoires non prévus au budget. Il s'agit principalement d'habits, chaussures, gilets de signalisation, patelettes, badges, lampes, ceinture de charge, etc.



8400 Chauffage à distance

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2024 Validé par le Conseil le 11.12.2023 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2024 (en Fr.)
8400.3154.00	Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien	Charges	20'000.00	45'000.00	65'000.00
8400.3809.02	Attribution au fonds de réserve production de chaleur	Charges	20'000.00	-20'000.00	0.00
8400.4809.02	Prélèvement sur le fonds de réserve production de chaleur	Revenus	0.00	25'000.00	25'000.00

Des dommages ont été constatés sur la voûte du foyer de la chaudière à bois du CAD de Pampigny et sur d'autres équipements de la chaudière (foyer, vis de décendrage, partie intérieure de la porte grille, sonde de température, etc.). Ces dégâts sont dus à quelques morceaux de la voûte tombés dans le foyer. Outre les travaux de réfection de cette installation, il est également nécessaire de refaire la partie réfractaire en béton. Sur la base des offres reçues, les coûts sont estimés à Fr. 19'000.00 pour la chaudière et Fr. 20'000.00 pour la voûte et la partie réfractaire.

Il est précisé que la chaudière est âgée de 5 ans. Le cas a été annoncé à notre assurance et des discussions sont menées avec notre fournisseur. Lors de la rédaction du présent préavis, aucun accord n'avait encore été trouvé avec ces deux prestataires.

De plus, un complément de budget de Fr. 6'000.00 est également demandé pour couvrir les frais de dépannage qui se sont avérés plus nombreux que prévus.

Ces frais supplémentaires d'un montant total de Fr. 45'000.00 pourront être couverts par le fonds de réserve production de chaleur, ce qui engendre les mouvements suivants au budget 2024 :

- L'annulation de l'attribution au fonds de réserve de l'excédent de produits de Fr. 20'000.00
- Le prélèvement sur le fonds de réserve production de chaleur de la différence de Fr. 25'000.00



4. Récapitulation

	Administration	Informatique	Péréquation directe	Forêts	Voirie	Ordures ménagères et déchets divers	Police	CAD	Total
3060 Indemnis. et rembt de frais							4'000.00		4'000.00
3101 Imprimés et fournitures de bureau	4'200.00								4'200.00
3142 Entretien réseau routier					40'000.00				40'000.00
3146 Exploit. des bois				250'000.00					250'000.00
3150 Entretien matériel		9'500.00							9'500.00
3154 Entretien machines, véh.								45'000.00	45'000.00
3185 Honor. et frais d'expert.	35'000.00	20'000.00							55'000.00
3189 Prestat. de tiers						6'000.00			6'000.00
3809 Attrib. au fonds de rés.								-20'000.00	-20'000.00
Total des charges	39'200.00	29'500.00		250'000.00	40'000.00	6'000.00	4'000.00	25'000.00	393'700.00
4355 Vente des bois				-185'000.00					-185'000.00
4361 Rembt de tiers	-35'000.00			-6'300.00					-41'300.00
4510 Part. et subv. Canton				-50'000.00	-24'000.00				-74'000.00
4520 Retour des DTh			-24'000.00						-24'000.00
4809 Prélèv. Fonds de rés.								-25'000.00	-25'000.00
Total des revenus	-35'000.00		-24'000.00	-241'300.00	-24'000.00			-25'000.00	-349'300.00
Total par dicastère	4'200.00	29'500.00	-24'000.00	8'700.00	16'000.00	6'000.00	4'000.00	0.00	44'400.00

5. Conclusion

L'impact global sur le budget 2024 de ces crédits complémentaires entraînera un accroissement des charges de Fr. 393'700.00 ainsi que des revenus de Fr. 349'300.00, équivalant à une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 44'400.00.



En conséquence, la situation du budget s'établit comme suit :

- Excédent de charges prévu au budget 2024 adopté le 11 décembre 2023	Fr.	520'600.00
- Préavis N° 01/2024 adopté le 18 mars 2024	Fr.	30'000.00
- Préavis N° 02/2024 adopté le 18 mars 2024	Fr.	112'400.00
- Préavis N° 16/2024 présenté le 16 décembre 2024	Fr.	<u>44'400.00</u>
- Excédent de charges budgétées	Fr.	<u>707'400.00</u>

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis N° 17/2024
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide
- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024 de Fr. 393'700.00 compensés par un accroissement des revenus budgétisés de Fr. 349'300.00, selon le tableau figurant au point « 4. Récapitulation », représentant une hausse globale de l'excédent de charges de Fr. 44'400.00 et portant ainsi le déficit du budget 2024 à Fr. 707'400.00.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 novembre 2024.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliérou



J. Urben

M.-C. Gilliérou

J. Urben